

## CONTRAT DE PENSION CANINE

### Entre la Pension des Amandiers et :

**NOM, Prénom :** ..... **Email :** .....

**Adresse :** .....

**Téléphones :** ..... / .....

### Informations relatives à l'animal

**Nom(s) :** ..... **Né(es) le :** ..... / ..... / .....

**Race ou type :** ..... **Robe :** .....  femelle  mâle

**Vétérinaire traitant :** ..... **N° d'identification :** .....

**Vaccinations :** ..... **Date du dernier vaccin :** ..... / ..... / .....

**Date des dernières chaleurs :** ..... / ..... / .....

**Stérilisation** OUI NON **Antiparasitaires** OUI NON **Vermifuge** OUI NON

**Soucis de santé** OUI NON **Traitement :** .....

**Affaires confiées :** .....

**Nourriture spéciale :** .....

**Durée du séjour arrivée :** ..... / ..... / ..... matin après-midi

**départ :** ..... / ..... / ..... matin après-midi

### TARIFS

- pour 1 chien : 17 € TTC / jour - 100 € TTC / semaine - 400 € TTC / mois (nourriture comprise)
- pour 2 chiens et plus : 16 € TTC / chien / jour - 95 € TTC / chien / semaine - 380 € TTC / chien / mois (nourriture comprise, sous condition que les chiens dorment ensemble)
- supplément traitement : 1 € / jour / soin, sur présentation d'une ordonnance vétérinaire.
- transport (taxi animaux) : 25 € / trajet jusqu'à 20 km. Au-delà, nous consulter.
- **chaque jour réservé sera facturé.**

**Acompte :** ..... € **Arrhes :** ..... € **Total :** ..... €

espèces virement chèque - libellé : .....

# CONDITIONS GÉNÉRALES

- En période de vacances scolaires ou de week-end prolongé, des **arrhes** vous seront demandées pour valider la réservation (20 % du montant total). Elles ne feront l'objet d'aucune restitution en cas d'annulation 15 jours avant la date d'entrée.
- Le carnet de santé et la carte d'identification seront remis systématiquement à la pension le jour de l'arrivée.
- **Ne sont admis que les chiens identifiés, à jour des vaccinations** : maladie de Carré, parvovirose, leptospirose, hépatite, toux de chenil, datant de moins de 1 an.
- Le traitement contre les parasites externes (antipuce, antitiq) et internes (vermifuge) est obligatoire.
- **Toute journée entamée sera facturée.**
- Le propriétaire s'engage à avertir la pension des éventuels problèmes et antécédents de santé, problèmes de sociabilité, tempérament fugueur ou traitement vétérinaire propre à son animal.
- En cas de maladie, d'accident ou de blessure de l'animal durant le séjour dans l'établissement, le propriétaire donne droit à la Pension des Amandiers de procéder aux soins estimés nécessaires.
- Les frais découlants de ses soins devront être remboursés par le propriétaire sur présentation des justificatifs émanants du vétérinaire.
- Il est précisé que l'hygiène et la désinfection des bâtiments sont assurées quotidiennement.
- La pension n'est en aucun cas responsable de la santé de l'animal. Son obligation unique en la matière consiste, s'il est constaté des signes suspects, à faire examiner le pensionnaire par le vétérinaire de la pension et de suivre les prescriptions médicales éventuelles et ce aux frais du propriétaire.
- Les propriétaires doivent être assurés en responsabilité civile pour leur animal et restent responsables de tous dommages (matériels ou envers autrui) éventuels causés par celui-ci pendant le séjour à la pension.
- En cas de dégradation matérielle, la pension se réserve le droit de demander un remboursement.
- Si l'une de ces conditions n'était pas respectée, nous nous réservons le droit de refuser l'entrée de l'animal.

*Le propriétaire accepte de voir apparaître une photo de son animal sur le site internet et le profil Facebook de la pension.*

OUI    NON

Fait à ..... le : ..... / ..... / .....

(Signature précédée des mentions, "lu et approuvé, bon pour accord")

.....